



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DE L' AISNE DU 3 JUILLET 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La loi de Finances 2025, tout comme le projet 2026 (PLF), s'inscrivent dans une logique de rigueur budgétaire qui impacte directement les services publics et, en particulier, l'action sociale ministérielle. Sous prétexte de lutter contre la dette et le déficit public, le gouvernement poursuit une politique d'austérité dont les effets se traduisent par des restrictions dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, la justice ou l'emploi. Cette approche, dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales présentes devant vous, vise à imposer une vision comptable au détriment des besoins fondamentaux des agents publics et des retraités.

Dans ce contexte, le budget de l'action sociale subit une nouvelle fois des coupes drastiques, malgré les engagements affichés pour renforcer cette politique. Les arbitrages opérés affaiblissent les dispositifs de soutien, comme en témoigne la suppression de la GIPA ou encore l'absence d'augmentation significative des prestations sociales. Cette orientation budgétaire, loin de répondre à la hausse constante des besoins, interroge sur la volonté réelle de l'État de garantir une véritable politique sociale en faveur de ses agents.

L'action sociale doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de vacances et loisirs et apporter une vraie solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agentes et des agents.

Dans ce contexte de coupes budgétaires, l'action sociale ministérielle n'est pas épargnée. Grignoté de toutes parts, son budget est loin d'atteindre un niveau satisfaisant. On nous rétorquera que l'enveloppe 2025 reste proche de celle de 2024. Or, ce discours occulte une réalité fondamentale : l'action sociale ne concerne pas uniquement les actifs. Le nombre de pensionnés ne cesse d'augmenter et ils sont aujourd'hui plus nombreux que les agents en activité.

Pour les organisations syndicales, comme pour l'ensemble des agents, le ministère doit se donner les moyens de déployer une véritable politique sociale envers les agents et les retraités.

Monsieur le responsable régional de l'action sociale, Pour l'Aisne, la politique actuelle de l'action sociale régionale est inacceptable. Encore une fois, nous alertons et dénonçons des choix et politiques qui détruisent notre action sociale locale.

En matière de transports, c'est une véritable aberration, tant sur le plan économique qu'écologique. Le nouveau marché public des transports, imposé sans concertation, aboutit à une explosion des coûts pour notre département sur le plan économique et environnemental : d'un côté, les frais explosent à cause du recours à des transporteurs extérieurs, très éloignés ; de l'autre, l'empreinte carbone s'alourdit, avec des cars qui roulent à vide sur des dizaines, voire des centaines de kilomètres. Une hérésie à l'heure où l'on prétend défendre des politiques publiques responsables et durables. Nous exigeons un choix de prestataires adaptés à notre réalité territoriale.

Nous dénonçons, encore, l'absence de point de collecte dans notre département pour les départs en colonies, excluant de fait les familles axonaises des dispositifs nationaux. L'Aisne est une terre rurale, avec ses spécificités géographiques et sociales, mais au lieu d'un accompagnement renforcé, c'est l'oubli, le mépris et l'exclusion que nous subissons.

Nous dénonçons, toujours, la mise à l'écart systématique dans les offres régionales (SRIAS) et exigeons des mesures concrètes : un accès équitable aux prestations pour les axonais, avec des points de collecte de proximité. Il est temps de cesser de pénaliser les plus éloignés pour satisfaire des logiques de marché absurdes.

Sur le plan local, la situation budgétaire de l'action sociale atteint un niveau inacceptable. Le budget du CDAS de l'Aisne est lourdement et scandaleusement amputé, passant de 25 640 € en 2024 à seulement 20 644 € en 2025, soit une baisse de près de 20 %. À cela s'ajoutent des ponctions injustifiables : 13,5 % du budget 2025 ont été ponctionnés unilatéralement par la DG pour financer la restauration collective, sans consultation, sans contrepartie. Chaque année, 5 % du budget sont placés en réserve budgétaire, jamais restitués, vidant un peu plus les moyens d'action concrets. Dans ces conditions, si l'action sociale dans l'Aisne donne encore l'illusion de fonctionner, ce n'est certainement pas grâce à l'administration centrale, mais uniquement grâce à l'engagement sans faille des membres du CDAS et au travail quotidien du délégué départemental, qui, avec des moyens de plus en plus restreints, continuent de porter à bout de bras les prestations destinées aux collègues. Il est temps que cette réalité soit reconnue et que des moyens dignes soient enfin alloués à l'action sociale de proximité.

Nous sommes encore bien loin de la reconnaissance que méritent les réalités locales de l'Aisne. Malgré l'appui clair de la direction locale, nos demandes restent lettre morte, ignorées ou réduites à peau de chagrin. L'abondement que nous avons sollicité en 2024 – 4 350 € – visait uniquement à faire correspondre le CAL aux effectifs réels de notre département, qui, faut-il le rappeler, accueille l'antenne du SIE 95, et à compenser les surcoûts liés aux transports imposés par les marchés publics. Ce que nous avons reçu en retour ? Un abondement dérisoire de 517 €, soit à peine plus d'un dixième de la somme demandée. Un tel écart n'est pas une simple divergence de calculs : c'est une marque de mépris budgétaire qui traduit un désengagement méthodique. Face à cette situation, nous ne pouvons que redire notre exigence d'un traitement équitable, fondé sur la réalité des besoins et des contraintes locales, et non sur des logiques comptables aveugles.

Face à l'ensemble de ces constats – amputations budgétaires injustifiées, absence de réponse adaptée à nos réalités territoriales, mépris manifeste de nos demandes argumentées – nous devons être clairs : au regard du manque d'égards dont nous sommes systématiquement victimes, nous n'aurons, nous non plus, aucun égard pour le représentant régional présent ce jour. Nous refusons de siéger dans ces conditions, car participer à cette instance sans véritable écoute ni moyens reviendrait à cautionner une mascarade. Nous vous invitons à revenir devant nous avec des propositions concrètes, des moyens nouveaux et des changements actés. Tant que cela ne sera pas le cas, nous continuerons à faire entendre notre refus de cette gestion technocratique et méprisante de l'action sociale.

Nous vous remettons ce jour la pétition signée par les agents du département.

Laon, le 3 juillet 2025.